



Mobilité et loisirs dans la C.A de Cap Excellence

Chaque jour plus de **7 000 trajets** sont effectués par des habitants des communes de Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault ou les Abymes pour effectuer des **loisirs, activités sportives ou culturelles** à Cap Excellence. On en dénombre plus de **11 500** en comptant les résidents d'autres communes. A partir des données EMC² (Cerema 2021), nous étudierons les raisons de cette **attractivité** et les spécificités de ces mobilités au sein des 6 secteurs qui composent la communauté d'agglomération Cap Excellence : **Convenance-Wonche, Jarry-Bourg-Destrellan** (Baie-Mahault), **Caraque-Céligny, Grand Camp-Bourg, Raizet-Petit Pérou** (Les Abymes), **Pointe-à-Pitre**.

7% des déplacements quotidiens en Guadeloupe sont consacrés aux loisirs, sports et activités culturelles. Ce chiffre est plus faible sur le territoire de **Cap Excellence (5%)**, qui bien que comptabilisant le plus de trajets pour les loisirs, a proportionnellement la part la plus petite de toute la Guadeloupe. Au sein de la communauté d'agglomération, les secteurs du **Raizet/Petit-Pérou** (Les Abymes) et **Pointe-à-Pitre** cumulent la majorité des flux (2300 et 1800 quotidiens environ). **Convenance/Wonche** (Baie-Mahault) et **Grand-Camp/bourg** (Abymes) en dénombrent moins de 1000.

Près de **75%** de la mobilité liés aux loisirs, sports et activités culturelles se fait en **voiture** (53% conducteur, 21% passager). Le second mode le plus utilisé est le mode **piéton** : près de **14%** de ces déplacements sont réalisés à pied, chiffre inférieur à la moyenne tous motifs confondus (18%). Viennent ensuite les **transports collectifs** avec environ **un trajet sur dix**. Le **vélo** est en dernière position avec moins de **3%** des déplacements quotidiens pour se rendre sur les lieux de loisirs.

Parmi ceux qui se déplacent pour se rendre sur les lieux de loisirs à CAPEX, les plus représentés sont les **50-64 ans** (plus d'un déplacement sur cinq), suivi des **35-49 ans**, des **5-17 ans** et des **25-34 ans** (17-19%). Les **18-24 ans** et les **plus de 65 ans** sont moins présents (12%). Ici nous constatons que les moins représentés dans les déplacements de loisirs sont soit moins nombreux dans la

population totale (les jeunes adultes), soit moins tournés vers les activités de loisirs pour des raisons de santé ou économiques (les retraités). Néanmoins, parmi **les motifs de déplacement des plus jeunes Guadeloupéens** (de 5 à 24 ans) **la place des loisirs est relativement plus importante (12-15%)** que chez les 25-50 ans (5-7%) et les plus de 50 ans (6-7%).

La **figure 1** interroge les modes utilisés par ces catégories d'âges pour les mobilités de loisirs. Parmi celles-ci, les **35-49** et les **5-17** sont **très dépendants à la voiture** tandis que les **50-64** et les **25-34** utilisent **davantage la marche** pour s'y rendre. Les plus de 65 ans utilisent la voiture pour se déplacer (notamment en **covoiturage**), et les **18-24 ans** comptabilisent plus de **35% en transports collectifs**. Avec ces chiffres, il est possible d'interroger l'importance des **inégalités socio-économiques dans l'accès**

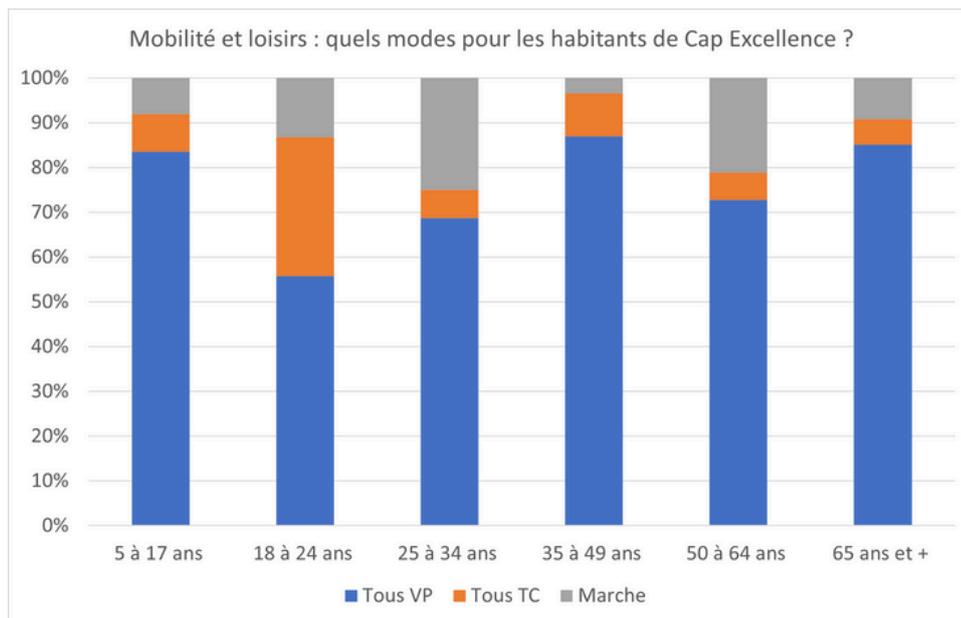


Figure 1

aux loisirs et sorties culturelles, notamment au regard de l'accès à la voiture pour les populations les plus précaires. Les plus jeunes se déplacent pour les loisirs surtout dans l'**après-midi**, même s'il existe des pics d'affluence dans la matinée (chez les 18-24 ans). Les 25-34 et les 35-49 ans profitent des activités **à partir de 15h** et de manière variable **jusqu'à 22h**. Ils sont un certain nombre à se déplacer **entre 7 et 11h** pour des activités de loisirs. Les personnes ayant entre **50 et 64 ans sont les seuls participant à des loisirs tôt le matin** (4-7h), ainsi qu'en fin d'après-midi. Les plus de 65 ans ont des chiffres plutôt stables tout au long de la journée, leur permettant d'être **quasiment seuls à se déplacer pour des loisirs entre 14 et 15h**. Comme pour toutes les autres catégories d'âges, ils participent en plus grand nombre aux loisirs entre 16h et 18h.

Au sein de l'agglomération centrale, les **équipements sportifs et culturels** sont répartis de manière **hétérogène**. Comme nous l'illustre la cartographie ci-dessous (Figure 2), les secteurs du **Raizet/Petit-Pérou, Jarry/Bourg/Destrellan**, et **Pointe-à-Pitre** sont les plus **dotés en espaces sportifs** avec respectivement 76, 75 et 51 lieux. On en dénombre ensuite entre 20 et 27 dans les autres secteurs, sauf Caraque Celigny avec seulement 3 infrastructures de sports. En outre, on retrouve une surreprésentation des **équipements culturels** à **Pointe-à-Pitre** (33 lieux) contre moins de 5 dans les autres secteurs. Cette surreprésentation des espaces récréationnels dans les 3 espaces mentionnés se confirme dans les chiffres de mobilité. En effet, plus de **3500 flux**

sont comptés chaque jour en direction de Pointe-à-Pitre ou du secteur du **Raizet** pour le motif de loisirs. Environ **1800** déplacements en direction de **Jarry** pour le même motif, **980** dans le **bourg des Abymes**, ou encore **730** à **Caraque Celigny** (chiffre relativement élevé pour une zone plus faiblement dotée en équipements). Sur cette même carte, nous comprenons également que **nombre de Guadeloupéen.nes n'habitant pas à Cap Excellence** s'y rendent pour profiter d'activités culturelles ou sportives. C'est le cas de la **Riviera du Levant** ou du **Nord Basse-Terre** qui comptent chacun pas moins de **1500 déplacements quotidiens**. Le Nord Grande-Terre et Grand Sud Caraïbe sont aux alentours de 500 flux par jour. L'attractivité de l'agglomération

centrale se comprend également dans les distances moyennes effectuées pour profiter de loisirs. Venant parfois de loin, les personnes souhaitant réaliser des activités dans l'agglomération centrale cumulent **la plus grande distance en moyenne (9,5 km)**, suivie par le Nord Grande-Terre (8 km), et le Nord Basse-Terre (7,3 km). Les trois secteurs les plus équipés en infrastructures de loisirs sont aussi ceux où les personnes qui s'y rendent font les plus grandes distances. Pour rejoindre **Pointe-à-Pitre, Jarry et le Raizet**, les distances sont **supérieures à 10 km**, Caraque Celigny est proche de 6 km tandis que Convenance, Grand-Camp et Dugazon

sont autour de 3 km en moyenne. Ces derniers ne sont pas les plus visités pour les loisirs, mais ceux qui en profitent semblent relativement proche de ces zones.

Les **équipements sportifs** ci-dessous désignent toute infrastructure publique ou non dédiée à la pratique sportive individuelle ou collective. Ex : terrain de football, salle de danse, bassin de natation, dojo...

Les **équipements culturels** désignent les espaces à visée culturelle, sociale ou patrimoniale ouverts au public. Ex : bibliothèque, cinéma, musée, monument...

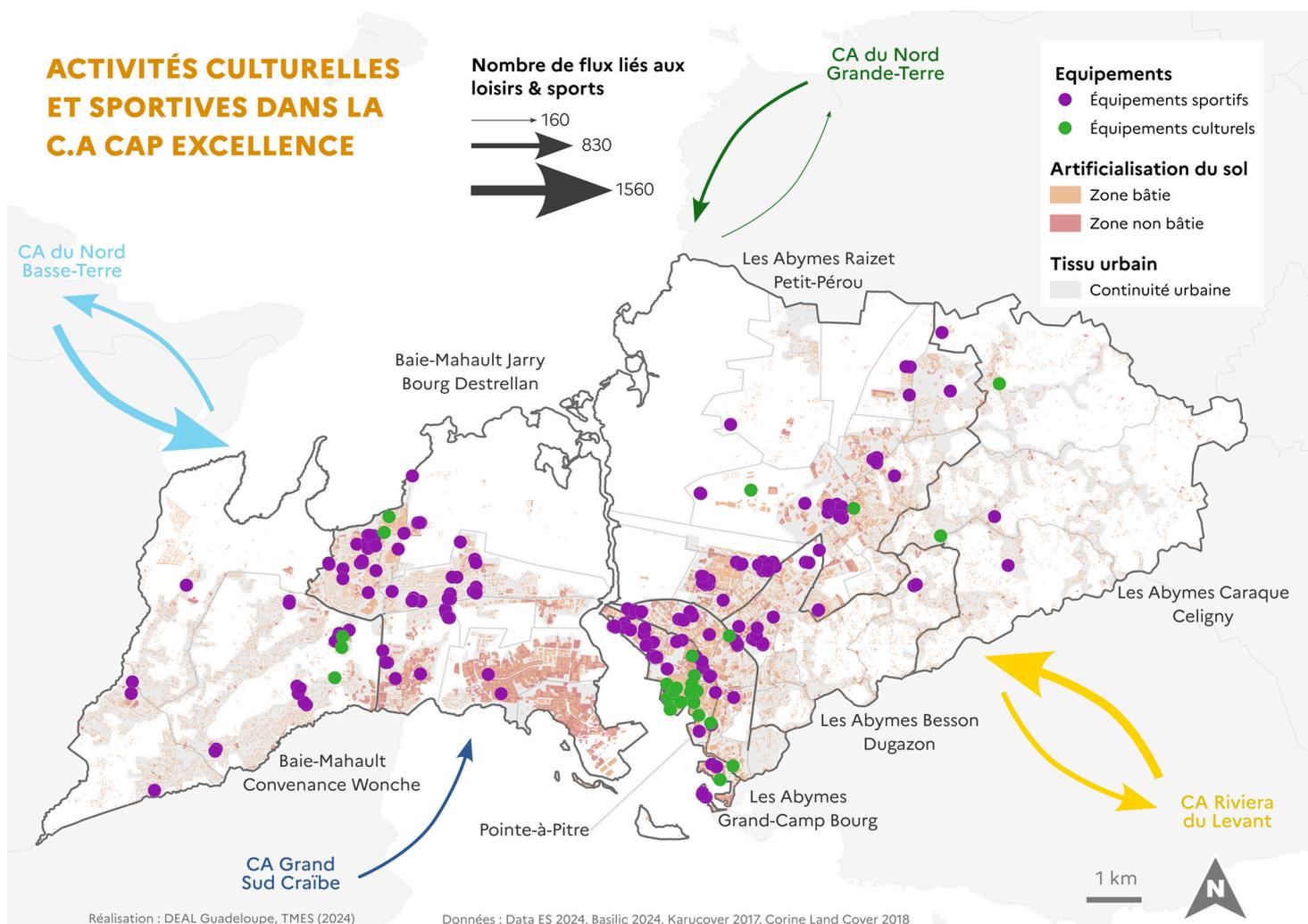


Figure 2